

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Interventions Urgentes Collèges Publics reçus à disposition du Département Article 2317312 – S/Fonction 221

Lors de sa réunion pour le vote du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé une enveloppe de **40 000 €** destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Lacaze à Grisolles, François Mitterrand à Moissac et Olympe de Gouges à Montauban.

I – COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES

Monsieur le Principal m'a fait part de problèmes rencontrés sur l'installation de chauffage de son établissement.

Lors d'une visite sur le site, j'ai pu constaté un mauvais état de certaines canalisations du chauffage dans le vide sanitaire qui entraîne des fuites sur le réseau.

J'ai donc fait procéder à une réfection partielle de ce réseau dont le montant s'élève à la somme de **2 519,29 € TTC**.

II- COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND A MOISSAC

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac nous a fait savoir que les grilles métalliques de protection du préau-sanitaires ne fonctionnaient plus.

Afin de permettre un fonctionnement normal de ces grilles, il a été procédé au remplacement des moteurs électriques dont le coût s'élève à la somme de **3 036,64 € TTC**.

III – COLLEGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN

Madame le Principal m'a alerté sur des problèmes d'infiltrations provenant des toitures terrasses des bâtiments de son établissement.

Lors d'une visite sur place avec une entreprise spécialisée, il a été décidé de procéder à des réparations sur les dites terrasses dont le coût a été évalué à **1 768,33 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les interventions ci-après :

- **Collège Jean Lacaze à Grisolles**
 - Réfection des canalisations de chauffage : 2 519,29 € TTC
- **Collège François Mitterrand à Moissac**
 - Remplacement des moteurs électriques des grilles du préau : 3 036,64 € TTC
- **Collège Olympe de Gouges à Montauban**
 - Réparation de terrasses : 1 768,33 € TTC

que je vous demande d'imputer à *l'Article 2317312 – S/Fonction 221* du Budget Départemental 2006 (Interventions Urgentes),

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A – Autorisation de programme.....	40 000,00 €
B – Engagement à ce jour.....	7 276,84 €
C - Engagement à la présente Commission.....	7 324,26 €
D – Reliquat.....	25 398,90 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-21

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
Interventions Urgentes
Collèges Publics reçus à disposition du Département**

Article 2317312 – S/Fonction 221

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve les interventions urgentes suivantes :

- **Collège Jean Lacaze à Grisolles**
 - Réfection des canalisations de chauffage : 2 519,29 € TTC
- **Collège François Mitterrand à Moissac**
 - Remplacement des moteurs électriques des grilles du préau :
3 036,64 € TTC
- **Collège Olympe de Gouges à Montauban**
 - Réparation de terrasses : 1 768,33 € TTC

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental 2006 (Interventions Urgentes).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,